

Version finale

39e législature, 1re session (début : 13 janvier 2009)

Le mardi 23 mars 2010 - Vol. 41 N° 97

Reconnaître officiellement le fleuve Saint-Laurent comme patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur

M. McKay: Oui. M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député de Vanier, la députée de Lotbinière et le député de Mercier, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale du Québec confirme, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur conformément à ce que recommande notre Politique nationale de l'eau.»

Le Vice-Président (M. Chagnon): Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Dupuis: Il y a consentement, et j'ai compris qu'il y avait entente pour des interventions d'une durée de deux minutes, d'abord, par le député de L'Assomption, ensuite, par le député de Vanier et, finalement, par le député de Mercier.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Alors, je vous remercie. Alors, nous vous écoutons, M. le député de L'Assomption.

M. Scott McKay

M. McKay: Oui, M. le Président. La planète entière soulignait hier, le 22 mars, la Journée mondiale de l'eau. Alors, il s'agit d'un moment privilégié pour se rappeler nos engagements par rapport au majestueux fleuve Saint-Laurent, la colonne vertébrale du développement du Québec, une source de vie, d'inspiration.

La motion devant nous vise la reconnaissance d'un statut particulier au fleuve Saint-Laurent. Alors, je voudrais saluer Les Amis de la vallée du Saint-Laurent et plus particulièrement leur président, M. André Stainier, pour avoir lancé cette idée de la proclamation du Saint-Laurent à titre de patrimoine mondial... patrimoine national, pardon, et ce, dès les années quatre-vingt-dix. Ils ont plaidé leur cause devant la commission du BAPE, la commission Beauchamp sur l'eau. Ça a conduit le gouvernement à s'engager dans la Politique nationale de l'eau, adoptée à l'unanimité de l'Assemblée nationale en 2002, où on reconnaît, dans la politique, donc le fleuve comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur. Depuis environ un an, Les Amis de la vallée du Saint-Laurent ont lancé une mobilisation populaire pour ramener sur l'avant-scène cette demande, donc cet engagement de l'Assemblée nationale de proclamer le statut patrimonial au fleuve Saint-Laurent. Et donc la motion qui est devant nous aujourd'hui permettra de rappeler cet engagement et, espérons-le, qu'on puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Alors, c'est très important à plusieurs niveaux. On n'a pas le temps de le rappeler ici. Par contre, je pense qu'on peut résumer tout ça en disant qu'il s'agit d'affirmer la compétence du Québec à gérer ce milieu exceptionnel.

Alors, M. le Président, le Saint-Laurent a besoin de nous, nous avons besoin du Saint-Laurent, alors assurons son avenir et le nôtre en le proclamant patrimoine national.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci. Merci, M. le député de L'Assomption. J'inviterais maintenant M. le député de Vanier à prendre la parole.

M. Patrick Huot

M. Huot: Merci, M. le Président. Je veux profiter également, moi aussi, de la journée nationale de l'eau, de la journée de l'eau qui a eu lieu hier, pour faire fort que notre gouvernement considère l'eau, le fleuve Saint-Laurent et toute la question de l'eau comme prioritaires, M. le Président, et je veux faire la démonstration, avec les actions, si on prend juste dans les derniers mois, jusqu'à quel point notre gouvernement a été actif dans la question de l'eau.

Juste, prenez le budget 2008-2009. On a consenti aux organismes de bassin versant une enveloppe supplémentaire de 15 millions de dollars pour les cinq prochaines années, M. le Président, afin de poursuivre l'implantation de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, donc ce qui fait que le budget annuel consacré aux 40 organismes de bassin versant va être de 5,2 millions par année d'ici 2013, M. le Président. Également, on a annoncé, en septembre 2008,

la création du Bureau des connaissances sur l'eau avec le mandat de mettre en place et coordonner l'ensemble des moyens destinés à recueillir, conserver et diffuser les connaissances sur l'eau et les écosystèmes aquatiques dans le but de soutenir la gestion intégrée des ressources en eau. C'est 13,5 millions qui est consacré au bureau, M. le Président. Également, afin de poursuivre l'acquisition de nos connaissances sur les eaux souterraines, nous avons lancé, en septembre 2008, le Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines, dont le but est de réaliser des portraits en ressources en eaux souterraines sur le territoire municipalisé du Québec méridional: 7,5 millions pour la période 2008-2013, M. le Président. Également, 11 juin 2009, une loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

Plus près de nous, ici, à Québec, on a redonné le fleuve aux citoyens avec la promenade Samuel-De Champlain. On s'est engagés également à prolonger la promenade Samuel-De Champlain. C'est redonner le fleuve aux citoyens, c'est mettre en valeur le fleuve, c'est de revaloriser le fleuve, M. le Président, ce qui est majeur comme actions du gouvernement.

Également, une entente avec le fédéral pour la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent 2005-2010. C'est 33 millions que le gouvernement provincial met pour contribuer à un développement durable qui favorise l'intégrité écologique, le respect de l'environnement, l'engagement des collectivités à une gouvernance concertée et intégrée du Saint-Laurent, M. le Président.

Donc, notre gouvernement en fait une priorité pour cette ressource qui est vitale, qui fait partie de notre identité et de notre fierté, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Merci, M. le député de Vanier. M. le député de Mercier maintenant.

M. Amir Khadir

M. Khadir: Alors, je vais continuer sur la lancée du député de Vanier et souhaiter, comme le souhaitent les amis du fleuve Saint-Laurent, qui ne sont pas limités à ceux qui sont membres de l'organisme mais à l'ensemble du Québec... de réclamer donc que le fleuve Saint-Laurent soit reconnu comme patrimoine national du Québec.

Évidemment, on peut le voir sous l'angle de nos artistes ou sous l'angle du point de vue de nos artistes comme Frédéric Back, qui reconnaît dans le fleuve comme un amant qui nous attend pour l'aventure, pour la recherche et surtout pour une générosité créatrice de beauté,

d'harmonie, de passion et de bonheur, ce grand fleuve, ce géant parmi les géants, le fleuve aux grandes eaux, Magtogoek, comme l'appelaient les Algonquins, un géant à tous les point de vue, mais surtout un axe de développement pour l'histoire, pour l'identité même nationale du Québec, trois siècles d'histoire qui se sont bâtis le long des rives, qui est le théâtre de ce fleuve, qui est le théâtre d'une activité humaine remarquable, qui s'est faite dans la difficulté, dans la difficulté du climat, mais aussi adoucie par ce fleuve qui a modelé donc notre paysage, notre économie, notre société, son identité.

C'est aussi un écosystème exceptionnel, pas besoin de le répéter, une source d'inspiration créatrice, on vient de le voir par les mots de Frédéric Back, mais un fleuve qui a aussi longtemps été regardé comme un immense dépotoir, malheureusement, capable de supporter à peu près tous les excès de nos collectivités. Maintenant, ce fleuve-là est regardé comme un immense réservoir de richesses naturelles mais fossiles, que certains de nos amis sont prêts à solder, à saccager parce que ça rapporte de l'argent, sans égard à tout ce qu'on vient de dire.

Alors, avec les amis du fleuve, nous répétons qu'il faut absolument considérer le fleuve comme un patrimoine national, avec tout ce que ça comporte comme responsabilités pour sa préservation. Merci.

• (15 h 40) •

Le Vice-Président (M. Chagnon): Je vous remercie, M. le député de Mercier.

Mise aux voix

Est-ce que la motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Chagnon): Avec enthousiasme. Alors, la motion est adoptée.